

La CPAM des Flandres vous informe

Vous n'avez plus de carte Vitale ?

Commandez-en une et téléchargez votre attestation de droits !

Rendez-vous sur

 ameli.fr

L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Vos remboursements sont ralentis car vous ne possédez plus de carte Vitale ?

Pour en commander une nouvelle c'est très simple !
Connectez-vous à votre compte ameli, repérez l'onglet « Mes démarches » puis la rubrique « Effectuer une démarche ».
Enfin, cliquez sur « Commander une carte Vitale ».

En attendant de recevoir votre nouvelle carte Vitale, **utilisez l'attestation papier qui justifie de vos droits à l'Assurance Maladie.**

Pour la télécharger, rendez-vous dans l'onglet « Mes démarches » puis la rubrique « Télécharger ». Enfin, cliquez sur « Attestation de droits ».

 Page 1/1

Numero de l'assuré : 0000000000000000
Nom de l'assuré : 0000000000000000

Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 11/12/2017 au 10/12/2018 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale	code gestion	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires à détenir)	modulation du ticket modérateur
0000000000	13	0000000000000000	
Identifiant(s) non de famille (si applicable non éligible)		n° de sécurité sociale de bénéficiaire (voir situation)	0000000000
Service, coordonnées (ville, pays) à déclaré un médecin traitant		0000000000000000	0000000000

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Présentez votre attestation de droits aux professionnels de santé (médecins pharmaciens, etc.).

Votre carte Vitale vous sera adressée par voie postale sous 2 semaines.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez suivre l'évolution de votre commande de carte Vitale, de sa fabrication jusqu'à son expédition, directement depuis votre compte ameli, onglet « Mes démarches », rubrique « Suivre mes démarches », « Commande de carte Vitale ».

Attention : il n'est pas possible de commander une carte Vitale depuis l'appli ameli pour smartphone et tablette.

Pour ouvrir votre compte, rendez-vous sur ameli.fr

